



Compte-rendu de la réunion de conseil du 6 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Etaient présents :

Mesdames : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Corine TABURET, Elodie RIGAUD, Isabelle LUCAS, Hélène GASTEL

Messieurs : Pierre MELOT, Gilbert GEORGEAULT, Gwendal LE GUENNEC, Jérôme LEMEITOUR, Florian LE BOUCHER, Aurélien LORIER, Stéphane LE CLINCHE, Matthias DE MAUROY, Michel MELOT

Absents excusés : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

1) Approbation de la réunion du conseil municipal du 01/04/2021

Le compte-rendu a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

•	Pour : 15	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

2) Compte rendu des commissions et état d'avancement des affaires en cours

Un compte-rendu sera fait sur les commissions qui ont eu lieu :

(Anne-Marie MORLIER)

- Commission communication et affaires culturelles
 - Formation des élus : Vitré communauté a adhéré à l'ARIC pour l'ensemble des communes. La commune bénéficie du tarif adhérent s'il y a des demandes de formations par les élus.
- Commission urbanisme
 - ➡ Point sur l'avancement de la révision du PLU – la phase 1 du PLU est terminée. La prochaine réunion aura lieu le 21/05/2021. On va débiter la phase 2 qui comprend le PADD.

(Gilbert GEORGEAULT)

- Commission finances : Vitré communauté ne versera pas de fond de concours sur les investissements de 2020 ainsi que sur le PLU.
- Commission urbanisme
 - ➡ Point sur l'avancement du projet lotissement : une réunion avec la commission et le cabinet DESCAMPS a eu lieu, ils vont retravailler les surfaces des lots. Une demande de RDV a été faite auprès des bâtiments de France, avec le cabinet URBA et le cabinet DESCAMPS pour le projet de lotissement.
 - ➡ Point sur le projet de création de logements sociaux

(Laurence MORICE)

- Commission écoles et périscolaires

- ALSH : point sur les échanges avec la commune de Boistrudan : 18/05/2021 réunion à Marcillé-Robert, avec Boistrudan et Essé et l'association CROQ VACANCES.
- Contrat Territorial Global (ex CEJ) : dispositif de la CAF, la signature du contrat s'effectuera soit avec Vitré Communauté, soit avec le Relais petite enfance. Ce contrat permettra d'obtenir des subventions CAF pour des projets ALSH, parentalité, mutualisation des besoins....
- Prestataire cantine : une étude est en cours. Une dégustation de produits CONVIVO et RESTORIA est prévue.

- Commission jeunesse et ados

- Point sur l'avancement du circuit de vélos : il est prévu un panneau d'information sur la réglementation du circuit. Un projet a été demandé à Tanguy CORGNE. Le tarif pour un panneau de 60*40 est de 120 €.
- Projet de la commission : matinée écocitoyenneté : le 12 juin à partir de 9 h

(Corinne TABURET)

- Commission aménagement et embellissement du bourg

➤ Point sur la numérotation des lieu-dit - reportée

- Commission voiries et bâtiments

- Chemin communal de la Rouerie (demande d'acquisition)
- Point sur le projet de chemin piétonnier reliant la Biardière à l'école : des pistes sont en cours pour l'élaboration d'un chemin. Il est difficile d'obtenir des subventions auprès de Vitré communauté et de la Région.
- Grillage de l'école
- Signalétique Salle de sport
- Bornes d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères : en attente de réponse d'Olivier HASLE

➤ Poteaux incendie, remise en conformité suite au contrôle

- Commission extra-communale (Vitré communauté, ...)

- Commission culture et tourisme du 17/04/2021 : validité de la taxe de séjour à Vitré Communauté
Le réseau ARLEANE sera mis en place à partir du 19/05/2021 en remplacement du ROUEDAD.
La convention avec Rue des Arts a été renouvelée pour un montant de 20 000 €.

3) Atelier communal – étude de faisabilité

M. Hamelot a présenté les conclusions de son étude de faisabilité.

Un 4^{ème} projet a été demandé pour la réalisation d'un atelier communal à côté de l'emplacement actuel.

Une nouvelle présentation sera effectuée au prochain conseil.

4) SDE Eclairage public – Horaires

M. le Maire rappelle que le transfert de la compétence éclairage public de la commune au SDE35 prendra effet au 1^{er} juillet 2021.

Cette compétence est composée des domaines suivants :

- Maîtrise d'ouvrage de tous les investissements,
- Maintenance des installations d'éclairage,
- Mise à jour de la base de données patrimoniales et de la cartographie associée.

A cette fin, une personne de l'équipe SPIE mandaté par le SDE35 a procédé à un premier point sur l'éclairage public de la commune et a effectué des premiers tests.

Il est demandé à la commune de présenter son arrêté municipal relatif aux horaires d'éclairage public.

Il est proposé au conseil municipal d'établir la teneur des articles suivant :

Article 1 : Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de Moulins sont modifiées à compter du **1^{er} juillet 2021**, dans les conditions définies ci-après. Ces modifications sont permanentes.

Article 2 : Sur la commune de Moulins l'éclairage public s'allumera à partir de **06h00 jusqu'à 22h00 du dimanche au jeudi et de 06h00 jusqu'à 01h00 les vendredis et samedis.**

Cette mesure est permanente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a défini les horaires d'éclairage public sur la commune de Moulins comme présentés ci-dessus. L'arrêté sera rédigé en conséquence.

•	Pour : 15	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

5) Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique – Communes extérieures – Rentrée 2020-2021

M. le Maire expose au Conseil Municipal le détail des coûts d'un enfant fréquentant l'école publique. Il précise que ce coût est notamment nécessaire pour fixer la participation des communes extérieures, ayant des enfants scolarisés dans notre école publique, aux frais de fonctionnement. Cette participation prend en compte les dépenses réelles de fonctionnement 2020 affectées aux écoles publiques, divisées par le nombre d'élèves présents dans l'établissement.

M. le Maire propose d'appliquer le coût moyen départemental pour fixer la participation aux frais de fonctionnement des communes extérieures. Le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2020 a été fixé à :

- 386 € en élémentaire (hors charges à caractère social),
- 1 262 € en maternelle (hors charges à caractère social).

En 2020, il y a 2 enfants de Moulins scolarisés à Boistrudan (dont 1 maternelle et 1 élémentaire) et à l'école de Moulins, 7 enfants sont de Boistrudan (dont 2 maternelles et 5 élémentaires).

Le Conseil Municipal donnera son avis sur les coûts de participation par élèves de maternelle et primaire domiciliés dans les communes extérieures et fréquentant l'école publique de Moulins pour l'année scolaire 2020/2021 et sur l'autorisation à mettre les sommes en recouvrement auprès des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de 386 € pour les élèves en élémentaire et de 1262 € pour les élèves en maternelle.

•	Pour : 15	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

6) Elections départementales et régionales

Au regard de la situation sanitaire et du double scrutin, la salle de la Mairie peut être insuffisante pour mettre en place les distances de sécurité sanitaires et assurer la fluidité des votes des administrés. Il avait été décidé au dernier conseil municipal de choisir la salle communale comme lieu de vote.

Cependant, le nouveau report des élections départementales et régionales, qui auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021, remet en question ce choix. En effet, la salle communale et la rue adjacente sont prises par le festival Désarticulé le 27 juin qui sauf avis contraire est maintenu.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place les bureaux de vote à la médiathèque, celle-ci sera donc fermée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir la médiathèque (8 rue de La Métrie) comme lieu de vote.

•	Pour : 15	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

7) Nettoyage des vitres des bâtiments communaux

Il est nécessaire de nettoyer les vitres des bâtiments communaux, suite à la consultation de différents prestataires nous avons reçus les propositions suivantes :

SOCIETE	PRESTATIONS	COUT HT	COUT TTC
PATNET * VERN- S/SEICHE	Entretien de la vitrerie aux deux faces et des encadrements <ul style="list-style-type: none"> • MAIRIE (sauf pour le velux inaccessible seulement toiles d'araignées retirées), • MEDIATHEQUE, • SALLE COMMUNALE, • CANTINE, • ECOLE, • GARDERIE (module préfabriqué), • SALLE DE SPORT 	805.00 € <i>DETAIL :</i> 105.00 € 105.00 € 87.50 € 70.00 € 315.00 € 35.00 € 87.50 €	966.00 €
	<u>OPTION</u> : Balayage manuel et lavage mécanisé du terrain de sport de la salle + Aspiration et décapage mécanisé des sols du couloir en carrelage + lavage manuel des zones inaccessibles	160.00 €	192.00 €
VNS VITRE	Nettoyage extérieur intérieur de la vitrerie et essuyage des huisseries et montants <ul style="list-style-type: none"> • MAIRIE, • MEDIATHEQUE, • SALLE COMMUNALE, • ECOLE, • SALLE DE SPORT 	822.50 € <i>DETAIL :</i> 105.00 € 122.50 € 175.00 € 280.00 € 140.00 €	987.00 €
	<u>OPTION</u> : Balayage manuel et lavage mécanisé des sols de la salle de sport	580.00 €	696.00 €

*PATNET précisions : contrat conclu pour 3 ans, reconductible tacitement. Prix révisable. Résiliation avec préavis de 3 mois.

*VNS précisions : contrat conclu pour 1 an ferme, reconductible tacitement. Prix révisable. Résiliation avec préavis de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de choisir la société PAT NET comme prestataire de nettoyage des vitres et de prendre uniquement le nettoyage des vitres de la mairie, médiathèque, salle communale et école. La prestation s'effectuera pendant les vacances de février et fin août (avant la rentrée scolaire).
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

• Pour : 15	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

8) Courrier demande d'acquisition partie de la parcelle B1150

M. le Maire présente le courrier reçu de M. LE GUENNEC et Mme LE BOULAIRE demandant l'acquisition d'une partie de la parcelle situé 14 rue des peupliers référencée B1150.

Ces personnes ont le projet d'acquérir la parcelle B763 située juste derrière ladite parcelle. Cela leur permettrait « de manière pratique (...) de faire aisément le tour de leur maison et d'aménager à leur convenance leur terrain ».

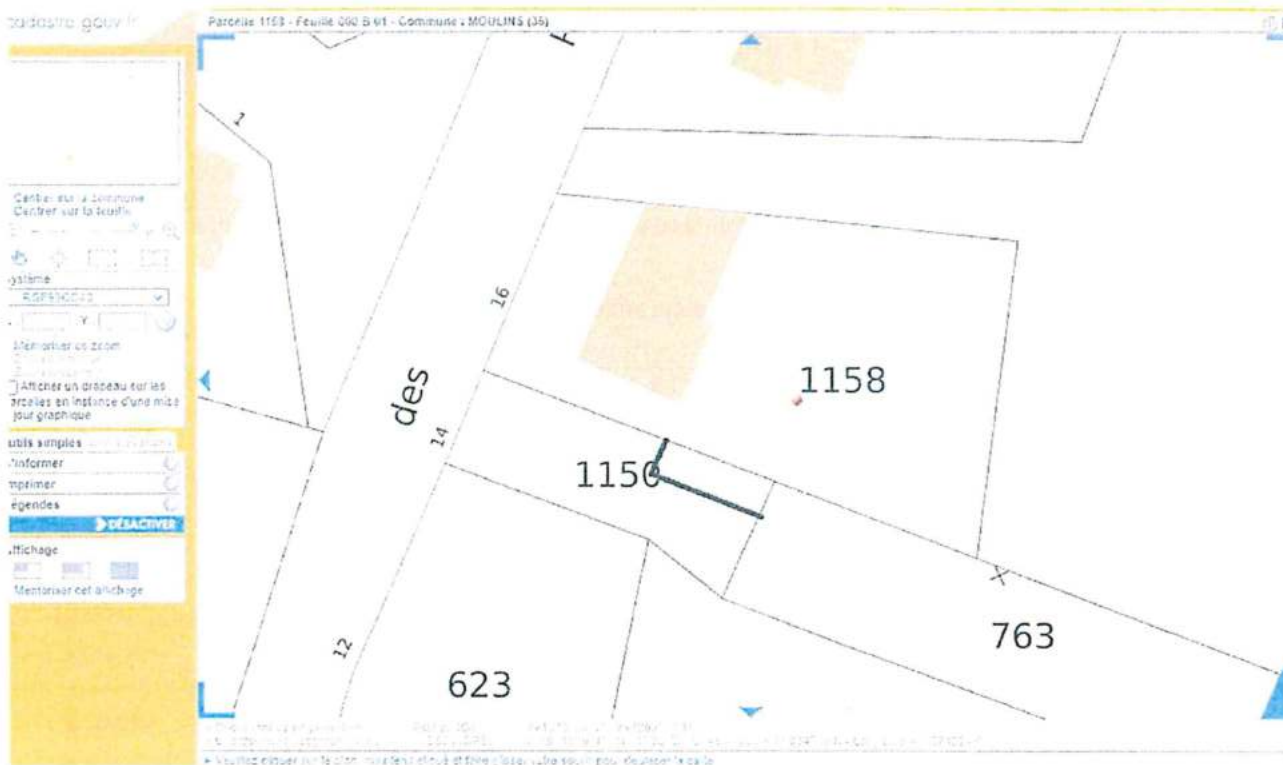
Les acquéreurs souhaitent également mutualiser les frais de bornage et de notaire liés à l'acquisition de la parcelle B763 et à la partie de la parcelle B1150.

2 propositions de découpage :

Proposition N°1



Proposition N°2



Le conseil municipal doit donner son avis à ce sujet et préciser si les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter la délibération. Une enquête publique va être menée sur les chemins communaux.

9) Sécurité incendie des bâtiments communaux – choix du prestataire

Suite à la consultation pour la vérification annuelle des extincteurs, des alarmes incendies et des blocs secours des bâtiments communaux ainsi que leur maintenance, nous avons reçus les devis présentés dans le tableau ci-dessous.

Trois sociétés ont été sollicitées :

- DESAUTEL (n'a pas donné suite)
- NORMEO (principe de location de matériel)
- BOISBOUVIER (société assurant actuellement la vérification et la maintenance relatives au matériel de la sécurité incendie des bâtiments communaux)

SOCIETE	PRESTATIONS	COUT HT	COMMENTAIRES
NORMEO	EXTINCTEURS	517.38 €	Forfait location Durée du contrat : 10 ans
	ALARMES INCENDIES	270.00 €	
	BLOCS SECOURS	300.00 €	
	SOUS TOTAL ALARMES + BLOCS SECOURS avec forfait vacation	600.00 €	
	TOTAL	1 117.38 €	
BOISBOUVIER	EXTINCTEURS	297.00 €	Forfait location Durée du contrat 5 ans
	ALARMES INCENDIES	261.00 €	
	BLOCS SECOURS	441.00 €	
	TOTAL	999.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de choisir la société NORMEO comme prestataire pour la vérification et la maintenance du matériel de sécurité incendie des bâtiments communaux,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

• Pour : 10	• Contre : 1	• Abstention : 4
--------------------	---------------------	-------------------------

10) Matériel informatique

L'ordinateur de la secrétaire est obsolète, après avis des informaticiens de Vitré communauté.

Il a été demandé un devis pour l'achat d'un ordinateur avec clavier, souris et double écran.

1 ordinateur comprenant clavier et souris de marque HP	699.00 € HT	838.80 € TTC
2 écrans 24 pouces HP :	350.00 € HT	420.00 € TTC
1 suite bureautique Office 2019 Pro (sans Publisher) reconditionnée	50.00 € HT	60.00 € TTC
Total	1 099.00 € HT	1 318.80 € TTC

M. le Maire propose de demander un fonds de concours pour financer cet achat à raison de 50 % du montant total hors taxe, soit 549.50 €.

La délibération est reportée.

11) Renouvellement CUI-CAE (Parcours Emploi Compétences)

M. le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand. La commune de Moulins peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Le Parcours emploi compétences (PEC) a remplacé le Contrat Unique d'Insertion.

Un PEC pourrait être renouveler au sein de la commune de Moulins pour exercer les fonctions d'agent périscolaire à raison de 27h heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 01/07/2021 jusqu'au 30/06/2022. Pôle emploi n'a pas émis de contre-indication à ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- renouvelle le contrat PEC à raison de 27 heures par semaine,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce renouvellement.

•	Pour : 15	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

12) Rapport d'activité 2020 Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine

M. le Maire présente le rapport d'activité 2020 au conseil municipal.

Teneur du courrier l'accompagnant : « L'année 2020 fut une année si particulière, marquée par les impacts de la pandémie planétaire. Ainsi, la fréquentation touristique annuelle a été enregistrée à 9.5 millions de nuitées sur le département, soit une baisse de 20.9%.

En synthèse, l'Agence, soutenue par le Département, a concentré ses efforts sur un plan de rebond visant à favoriser l'adaptation permanente des acteurs et les conditions de la reprise et elle a poursuivi sa transformation au service du développement touristique du territoire. »

Le conseil municipal prend acte dudit rapport.

•	Pour : 15	•	Contre : 0	•	Abstention : 0
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

13) Pass ASSO

En raison de la crise sanitaire, la Région souhaite soutenir les associations locales. Les associations peuvent solliciter une aide de la Région, prenant la forme d'une subvention de fonctionnement financée à parts égales entre la Région et la commune. La commune a dû présenter avant fin avril la liste des associations souhaitant en bénéficier. La commune verse une subvention exceptionnelle auxdites associations et via Vitré communauté, le Région rembourse la moitié des dépenses. Cette subvention vient en supplément des subventions déjà actées.

RUE DES ARTS	700 €
ESCM	700 €
TOTAL	1 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (5 pour, 2 contre, 8 abstentions),

- Décide de soutenir les associations citées ci-dessus, qui en ont fait la demande, via le cadre PASS ASSO, selon les montants présentés dans le tableau ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention PASS ASSO à la Région au nom de ces associations,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette aide supplémentaire exceptionnelle.

• Pour : 5	• Contre : 2	• Abstention : 8
-------------------	---------------------	-------------------------

14) Questions diverses

- Déballage outillage ? Autorisation d'occupation du domaine public ? (actuellement, 3 demandes)
Le conseil répond favorablement à la demande des commerçants si réception de leur Extrait KBIS et Assurance.
- Un projet de marché est à l'étude. Des producteurs vont être démarchés. Une réunion est prévue mardi 9/05/2021 pour en discuter.

Le Maire
Pierre MELOT



La secrétaire de séance,
Anne-Marie MORLIER